



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre portant rénovation du réseau  
d'arrosage du golf de Moliets (parcours 9 et 18 trous)**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de réalisation, conclue le 14 mars 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL), pour la réalisation de travaux de rénovation du réseau d'arrosage des parcours du golf de Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 18 août 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de maîtrise d'œuvre présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire** : Groupement K'CONSULT (mandataire) / OSMOSE INGENIERIE, dont le siège du mandataire est situé 120 A Chemin de la Font Sainte à BELGENTIER (83210)
  - **Objet du marché** : missions de maîtrise d'œuvre relatives à la rénovation du réseau d'arrosage du golf de Moliets (parcours 9 et 18 trous), répartis selon les tranches suivantes :
    - **Tranche ferme** : Diagnostic et proposition de solutions
    - **Tranche optionnelle n° 1** : Conception (AVP-PA-PRO)
    - **Tranche optionnelle n° 2** : Réalisation (ACT-VISA-DET-AOR)
  - **Durée du marché** : 36 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service
  - **Forfait provisoire de rémunération, pour un montant prévisionnel des travaux de 1,3 M€ HT** :
    - **Tranche ferme** : 4 400,00 € HT
    - **Tranche optionnelle n° 1** : 25 360,00 € HT
    - **Tranche optionnelle n° 2** : 38 670,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à notifier la tranche ferme au groupement titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,  
Le 1 SEP 2023

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON